

familles et de les faire participer à l'évaluation de. établissements scolaires. Mais le décret d'application précisant les critères d'évaluation, les modalités de publication de ces évaluations et leur utilisation, n'est toujours pas paru". Selon Andrea Maccarini, "malgré la réforme en cours, la centralisation du système éducatif demeure encore forte: les enseignants dépendent encore totalement de l'administration centrale, les établissements ne peuvent avoir d'autres ressources que celles de l'État et les élèves ne sont pas sélectionnés".

ÉTATS-UNIS. "Au cours de. 30 dernières années, les États américains - qui sont responsables de l'enseignement - ont vu leurs prérogatives augmenter, notamment dans la définition de. exigences scolaires, l'évaluation de. étudiants ou les actions à mener auprès de. établissements qui affichent de bons ou mauvais résultats. Cette tendance s'intitule 'réforme de. exigences scolaires' ", avance Margaret Goertz, enseignant-chercheur à l'université de Pennsylvanie. Le gouvernement fédéral "a cherché à étendre la politique de. exigences comme moyen de promotion de. objectifs fédéraux d'équité et d'enseignement de qualité". Dans cet esprit a été votée en 2001 la loi "No child left behind", "considérée comme une incursion sans précédent du gouvernement fédéral dans l'autonomie de. États en matière d'éducation. Cette loi a été conçue pour uniformiser les politiques d'évaluation et de responsabilisation de. États en définissant de. niveaux minimums d'exigence pour chaque État et pour chaque groupe d'étudiants. Elle porte cependant sur la démarche et non sur le contenu de. exigences scolaires ou de. évaluations", rappelle Margaret Goertz, qui conclut: "le défi (...) sera de trouver le bon équilibre entre les objectifs fédéraux (l'équité pour tous les élèves et un enseignement de qualité) et la nécessaire souplesse et liberté d'agir de. États et de. gouvernements locaux". Malgré quelques concessions (L'AEF du 31/03/2004, 42274), elle ajoute que "le Congrès n'envisage aucune modification législative avant les élections présidentielles d'automne 2004".

AFRIQUE. "Quelle place donner aux systèmes éducatifs et de formation africains dans la mondialisation?", s'interroge André Nyamba, professeur à l'université de Ouagadougou (Burkina-Faso), qui constate que "le système éducatif de l'Afrique est complètement extérieur au continent, dans la mesure où les Africains n'ont été associés ni à la définition de ses objectifs, ni à sa mise en place". Sous la colonisation, l'éducation et la formation étaient à "l'image de l'école de type occidentale, dans la langue du conquérant, du moins dans la sphère francophone". Dans les années 1960, années de l'indépendance de. États africains, "on a cherché à améliorer le système éducatif, mais sans toucher aux objectifs ni ajuster les finalités. (...) La cause de ces hésitations était l'impossibilité de la redéfinition d'un projet de société pour les Africains par les Africains eux-mêmes", analyse André Nyamba, qui estime que ces systèmes éducatifs se trouvent aujourd'hui dans "l'impasse". Ils devraient selon lui, inclure les "savoirs locaux".

VIOLENCE. "Il faut s'ôter de l'idée qu'il n'y pas de violence dans la pédagogie", avance Jacques Pain, professeur de. universités en Sciences de l'éducation à Paris X-Nanterre, lors du colloque "Face à la violence, l'école a-t-elle un avenir?", organisé hier, jeudi 15 avril. Pour Jean Houssaye, enseignant-chercheur en Sciences de l'éducation à l'université de Rouen, "face à la violence, l'école a tout un passé, et même un passé chargé. (...) Bien que la conception de l'enfant ait changé au cours de. siècles - âme impure pour Saint-Augustin, source d'espoir pour Rousseau - la réalité scolaire de la coercition se maintient. (...) L'histoire de l'éducation, c'est avant tout l'histoire de la coercition", conclut-il. "Cela amène à poser la question: peut-on éduquer sans contraindre?". Jean-Pierre Pourtois, enseignant-chercheur à l'université du Mons-Hainaut (Belgique), "l'école, comme la société, ne peut exister que si elle parvient à gérer sa puissance, son pouvoir, son autorité et son influence". "Pour l'école, la puissance, c'est sa capacité à amener les élèves à apprendre plus qu'ils ne savent. Autour de la puissance, se posent les questions de méthodologie de l'apprentissage, de motivation, de moyens", assure-t-il. "Le pouvoir de l'école, c'est sa capacité à exercer une certaine pression sur les élèves afin qu'ils se conforment à une attitude attendue. Quel est le pouvoir de l'école? Quel est celui de l'élève? (...) L'école doit également faire preuve de suffisamment d'autorité pour garantir de. apprentissages. Elle doit aussi exercer une certaine influence sur ses élèves afin d'instaurer une fraternité et la lutte contre les replis sur soi".